



Crepi non effectué de la maison de mon voisin

Par **llorca**, le **18/01/2018** à **08:13**

bonjour j ai fait construire voici 2.5 an je suis mitoyen avec le voisin

son mur (de la maison) donnant chez moi n'est pas toujours crepi avec une hauteur de plus de 7 m cela est genant visuellement il y a t il un delai pour qu il finissent sa maison

merci de votre reponse

Par **morobar**, le **18/01/2018** à **17:04**

Bonjour,

[citation]je suis mitoyen avec le voisin [/citation]

Non

Relire la définition de ce terme.

Si le pignon est enduit, vous n'avez guère de recours.

Par contre s'il s'agit d'un mur en parpaings ou briques nues, l'enduit est une obligation et vous pouvez mettre en demeure le voisin d'enduire le mur avec un petit double au maire.

Il est vraisemblable que ce voisin a déclaré l'achèvement des travaux ce qui pourrait être une difficulté si la mairie n'a pas procédé à une vérification.

Par **llorca**, le **19/01/2018** à **07:16**

merci de vos conseil